

Mise en route et Taxiway

- Mise en route uniquement sur les cotés du Taxiway (coté sud de la voie d'accès).
- applicable à tous les types de machines (3-axes, paramoteurs, pendulaires).
- Positionner sa machine en partant du point d'arrêt pour laisser la place aux autres machines arrivant du hangar, de chaque coté du taxiway.



- Pas de mise en route avec 2 machines positionnées face à face sur le taxi.
- Si procédure de démarrage inhabituelle et nécessitant de démarrer avec des gaz, demander de l'aide pour sécuriser la machine.
- Maintenir les visiteurs (lors de baptêmes, ...) hors du taxiway, coté nord de la voie d'accès au hangar.

Paramoteurs

- Attention à la cohabitation paramoteurs/autres machines pour les pilotes non expérimentés.
- Tour de piste interdit aux paramoteurs (bruit par rapport au voisinage).
- Gestion des voiles au sol: ne pas bloquer la piste ou le taxiway.
- Attention aux radios souvent peu fiables.
- La pratique doit se faire uniquement depuis la piste, interdiction d'utiliser les champs autour du terrain

Assurance des machines non volantes

- Les machines qui n'ont pas de licences FFPIUM ou d'assurances tierces ne sont pas couvertes en responsabilité civile.
- Vérifier si la Fédé propose une assurance au sol pour machine immobilisée (*action*: Michel).
- Vérifier dans les status et le règlement intérieur de l'association entre possibilité d'avoir une machine sans licence FFPIUM, et le type de licence

- Tout propriétaire de machine doit fournir au club une attestation d'assurance en RC (automatique si licence pleine FFPIUM).
- Proposition: en l'absence d'assurance, si la machine doit rester stationner, les conditions suivantes doivent être remplies:
 - Batterie débranchée, combustible éliminé, aile pliée.
 - Proposition à mettre au vote lors du prochain CA.

Fréquence radio à utiliser sur LF8355

- Rappel de la reunion avec l'EALAT
- Application de la décision unilatérale de la FFPIUM et de la DGAC de la nouvelle fréquence et du protocole (dangereux) des 2 fréquences en fonction de l'activation de l'EALAT - dès ce jour.